

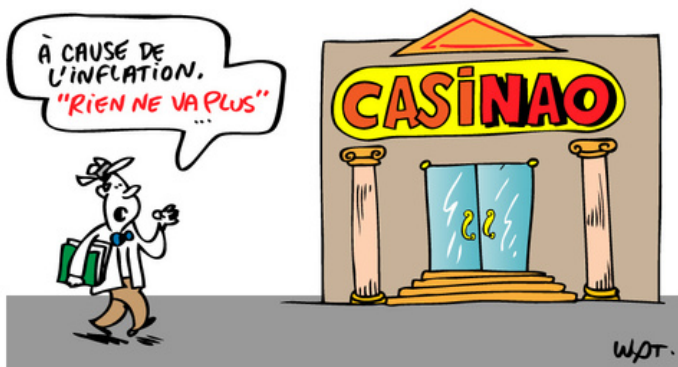
Politique salariale 2024

Le SNJ exige des mesures justes et équitables pour tous les salariés !



Une augmentation générale des salaires, la fin des primes exceptionnelles “à la tête du client”, et une vraie évolution de carrière pour les journalistes : ce sont les principales revendications du SNJ, dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire (NAO).

Le cycle annuel de négociations consacré aux salaires et aux emplois a débuté le 8 février. En cette année 2024, plus que jamais, le SNJ exige une mesure générale, afin de palier la perte significative de revenu et de pouvoir d'achat. Même si l'inflation est en légère baisse depuis le pic de 2022, elle reste élevée. Or, les augmentations salariales, en 2023, n'ont pas répondu à l'urgence.



– Le SNJ revendique donc une augmentation générale, inversement proportionnelle au salaire de base des bénéficiaires. Cette augmentation doit être bien plus élevée que celle de 2023, qui s'échelonnait entre 1100 € (pour les salaires les plus hauts) et 2000 € (pour les salaires les plus bas).

– L'augmentation doit bénéficier également aux salariés sous contrats précaires. Rappelons qu'en 2023, France télévisions n'avait accepté d'augmenter que de 2,16 % les salaires minimums garantis, les barèmes des piges, cachets et alternants. C'est beaucoup trop faible !

– Le SNJ demande que cesse le scandale des primes exceptionnelles. Attribuées de manière opaque, elles réduisent l'enveloppe des mesures, au détriment de l'immense majorité des salariés.

– Le SNJ demande, pour les journalistes de la filière reportage, une vraie politique d'évolution de carrière. Elle est aujourd'hui défailante. Il est difficile d'accéder et quasiment impossible d'évoluer au-delà de la fonction de grand reporter (GR), puis d'atteindre les paliers 2 et suivants.

En 2023, le SNJ avait obtenu la prolongation jusqu'à 40 années des primes d'ancienneté Journalistes et PTA. Mais l'ancienneté professionnelle est le seul automatisme pour les journalistes. Il ne suffit pas à compenser les carences de la direction quant aux évolutions de carrière !

– Le SNJ rappelle son opposition au bridage du compte épargne temps (CET).

La direction a pris l'habitude, avec l'aval des autres organisations syndicales représentatives, de limiter le nombre de jours à déposer. Le CET est prévu par notre accord collectif. Il permet de préparer des projets professionnels ou personnels de longue durée. Cette restriction touche tout particulièrement les salariés qui alimentent leur CET en vue d'aménager leur temps de travail, ou leur fin de carrière. Rappelons que la pyramide des âges indique à quel point ces salariés, lésés par le bridage, sont nombreux dans l'entreprise !

- La direction a par ailleurs annoncé que l'accord d'intéressement, signé en 2023, ne débouchera pas cette année sur le versement d'une prime aux salariés. Les résultats consolidés du groupe, enregistrés l'année dernière, ne le permettent pas.

Retenons que sur les 319 embauches en CDI, 242 viennent de CDD régularisés et 77 n'avaient pas de contrat avec France télévisions auparavant. Mais aucune ventilation n'est fournie pour comprendre ces chiffres : quels métiers, quelles antennes, quels salaires ?

Sur certains métiers dits "en tension", la direction parle d'une difficulté à trouver des candidats "sur un marché étroit et concurrentiel".

Pour repérer de nouveaux talents, un des outils est la filière des alternants. La direction dit n'avoir pas atteint son quota maximum. Le SNJ a rappelé que les alternants sont des salariés en apprentissage. En aucun cas, ils ne devraient combler des postes permanents. Est-ce toujours le cas ? Quelques dérives, constatées ici ou là, nous incitent à en douter.

Une politique de l'emploi mieux équilibrée, des mesures salariales justes et équitables, des évolutions de carrières correctes et un management plus humain : ce sont les revendications du SNJ. Car le chemin est encore long pour que l'entreprise fasse à nouveau rêver.



Emploi : une politique illisible

Au cours du comité national des salaires et des emplois, qui s'est tenu le même jour que la NAO, la direction s'est félicitée pour sa politique, même si selon ses propres observations, elle peut mieux faire en matière d'attractivité des emplois.

Paris, le 9 février 2024